

AUBERTIN, Catherine (dir.), *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*, Paris, IRD Éditions, 2005, 211 p.

Évelyne Dufault

Volume 37, numéro 4, décembre 2006

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/014641ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/014641ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dufault, É. (2006). Compte rendu de [AUBERTIN, Catherine (dir.), *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*, Paris, IRD Éditions, 2005, 211 p.] *Études internationales*, 37(4), 641–644. <https://doi.org/10.7202/014641ar>

l'humanité (*common concern of humankind*) dans une perspective intergénérationnelle. Cette réforme permettrait au Conseil de tutelle de jouer un rôle de supervision, d'assurer la représentation des intérêts des générations présentes et futures et de donner une voix plus forte à l'environnement au sein de la structure des Nations Unies, un peu comme un ombudsman.

Enfin, Elliott s'intéresse à l'expansion du mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies pour inclure les questions environnementales. Elle affirme que l'intervention du Conseil de sécurité en cas de menace environnementale répondrait en fait à la stratégie énoncée par le Secrétaire général dans son *Rapport du Millénaire*. Plusieurs situations où une intervention serait justifiée peuvent être envisagées, comme l'imposition potentielle de sanctions économiques aux « délinquants environnementaux », la prévention des conflits environnementaux ou le renforcement du développement durable dans les missions postconflit. Même avec les risques qu'elle comporte, la « sécurisation » des questions d'environnement serait une méthode fructueuse à long terme pour résoudre les problèmes liés à l'insécurité et aux pénuries environnementales.

Cet ouvrage s'ajoute à une série de contributions apportées au débat sur la gouvernance internationale de l'environnement sans toutefois apporter véritablement d'idées ou d'analyses nouvelles. Comme la plupart des autres textes publiés sur la question, il omet de faire un examen approfondi des problèmes de gouvernance et met l'accent un peu trop rapidement sur les solutions. De plus,

les critères pour une meilleure gouvernance que les codirecteurs mettent de l'avant dans l'introduction sont discutables et ne sont pas justifiés par les auteurs ; il n'est pas évident, par exemple, que la centralisation institutionnelle soit un critère essentiel ni d'ailleurs souhaitable. L'ouvrage a tout de même le mérite d'offrir un point de vue sur différentes options de réforme, même parmi les moins populaires, sans se concentrer uniquement sur le débat qui oppose défenseurs et détracteurs d'une organisation mondiale de l'environnement, un débat qui monopolise souvent les discussions et la littérature sur le sujet. Ainsi, cet ouvrage s'avère un outil utile pour faire le point sur le débat.

Évelynne DUFALT

CEDRIE, Université de Montréal

Représenter la nature ? ONG et biodiversité.

AUBERTIN, Catherine (dir.). Paris, IRD
Éditions, 2005, 211 p.

Cet ouvrage, fruit d'un séminaire tenu de 2001 à 2003, a pour objectif d'analyser la coconstruction de deux objets : les ONG et la biodiversité. Deux hypothèses ont servi de point de départ à l'ouvrage. D'abord, « la notion de biodiversité prendrait sens et forme grâce aux ONG » et, ensuite, « la consécration politique de la biodiversité et les politiques de gestion en découlant légitimeraient les ONG ». L'ouvrage, avec ses six textes originaux, entend ainsi contribuer à une approche critique des modes de régulation des sociétés humaines par rapport à leur milieu et s'inscrit dans une approche multidisciplinaire des sciences sociales.

Dans le premier chapitre, Chartier et Ollitrault se concentrent sur l'objet « ONG » et brossent l'histoire du mouvement environnemental transnational pour ensuite dégager des critères utiles à l'analyse des ONG. Ils soulignent le passage d'un champ occupé par les ONG de conservation à l'émergence de groupes plus militants ayant des registres d'action médiatiques, et à l'installation d'une opposition durable entre conservationnistes et environnementalistes. On vit ensuite successivement la « professionnalisation » des ONG et leur internationalisation. Les ONG ont ainsi développé plusieurs rôles en plus de l'expertise qu'elles peuvent partager. Elles contribuent, à travers leurs réseaux transnationaux et en participant aux négociations internationales, à socialiser les élites du Sud et contribuent à « traduire » les problèmes environnementaux en un langage plus militant qui participe à la définition des problèmes et des solutions. À la lumière de ces multiples rôles identifiés, les auteurs suggèrent que les critères traditionnels utilisés pour les définir et les classer sont défaillants. Ils proposent plutôt d'utiliser les éléments suivants : échelle et métriques d'implantation et d'intervention, contexte historique et lieu de création, champs d'action, répertoires d'action, nature juridique, taille, fonctionnement interne et sources de financement.

Aubertin reprend le concept de biodiversité et souligne que sa définition fait l'objet d'incertitudes et de controverses scientifiques. Elle rappelle que la notion même « d'espèce » ne fait pas l'objet d'une définition consensuelle ni d'ailleurs les

critères qui permettraient de juger de l'érosion de la diversité biologique. Ces exercices de définition sortent du domaine scientifique pour investir celui du politique, car la définition de la biodiversité qui sera retenue encadrera l'institutionnalisation de normes en la matière. D'ailleurs, la CDB, qui constitue l'exercice d'institutionnalisation de la biodiversité le plus important à ce jour, donne deux visions de la biodiversité difficilement conciliables : la biodiversité marchande et la biodiversité culturelle. La première conception privilégie les ressources génétiques que représente la diversité des espèces et tend à accorder une valeur économique à celles-ci. La seconde met l'accent sur la protection des savoirs sur les ressources biologiques détenues par les populations locales et autochtones (article 8j de la CDB).

Dumoulin et Rodary s'attachent à lier de façon réflexive ces deux concepts et s'interrogent sur le lien de corrélation qui unit la croissance des ONG de conservation et la promotion mondiale de la notion de biodiversité. D'une part, les auteurs suggèrent que les ONG ont fortement contribué à l'émergence d'un « secteur mondial de la conservation » fortement hiérarchisé, intégré, et organisé autour de la gestion des aires protégées. Dans ce système de « poupées russes de la conservation », les plus petites ONG sont fortement dépendantes des plus grandes tant au niveau décisionnel que financier. D'autre part, ils constatent que la médiatisation de la biodiversité a principalement servi à légitimer le déploiement des ONG dans une stratégie globale d'action. L'institutionnalisation de la biodiver-

sité a permis aux conservationnistes d'inscrire la gestion de la biodiversité comme indicateur du développement durable et donc de l'ouvrir aux dimensions économique et sociale, mettant en péril non seulement leur propre avenir mais également les objectifs de conservation.

Boisvert et Vivien se penchent sur la façon dont les économistes peuvent concevoir l'action des ONG dans le domaine de la biodiversité. Ces derniers considèrent la diversité biologique comme un bien public global et s'interrogent sur les meilleurs moyens de rétablir le marché là où ni les acteurs privés, ni les États n'ont réussi à assurer la régulation du bien. Une des solutions envisagées consiste à attribuer un droit de propriété aux ressources biologiques. Les ONG interviendraient ici pour prendre en charge les « coûts de transaction » inhérents à ces échanges et pallier aux défaillances du marché dans la gestion des biens publics. Se situant en dehors de la régulation étatique et de celle du marché, elles constitueraient des organisations privilégiées pour gérer la biodiversité. Elles seraient notamment flexibles, efficaces, autonomes et professionnelles, possèderaient un sens du risque et une vision forte de l'avenir, disposeraient d'une grande expertise et d'une bonne connaissance des besoins des populations locales. Elles jouiraient enfin d'une grande légitimité et d'un capital social important.

De même, Le Prestre aborde la question en suggérant que les ONG doivent être vues non pas comme un contre-pouvoir mais comme des partenaires dans une gouvernance décentralisée. Ainsi, il part du postulat

que les ONG sont en mesure d'améliorer l'efficacité des régimes environnementaux et se demande si le régime de la CDB contribue à la capacité des ONG de remplir certaines conditions liées à son efficacité. L'auteur pose deux questions : le système de gouvernance de la CDB (le secrétariat, en particulier) permet-il l'émergence de réseaux de politiques transnationaux ? et dans quelle mesure les ONG renforcent-elles certains déterminants de l'efficacité des régimes ? À la première question, l'auteur répond que le système de gouvernance de la CDB n'a joué qu'un rôle marginal dans l'émergence d'un réseau transnational autour de la thématique de la biodiversité et que, davantage que l'action des institutions, c'est l'existence même de la CDB qui est plus significative. Quant à la deuxième question, l'auteur évalue la contribution des ONG à cinq déterminants de l'efficacité des régimes et en tire une conclusion mitigée. En effet, si dans certaines circonstances les ONG peuvent s'avérer une source d'expertise utile et faciliter l'apprentissage ou qu'elles sont souvent capitales dans l'internationalisation de questions locales, leur niveau d'influence sur la prise de décision et le changement ou dans la diffusion des normes du régime est loin d'être acquis.

Enfin, dans une perspective plus critique, Compagnon se demande si les ONG pourraient contribuer à une démocratisation de la gestion de la biodiversité. Il distingue deux types d'ONG, les unes tributaires d'une logique entrepreneuriale s'apparentant à celle des firmes, les autres, les réseaux transnationaux militants, d'une logique protestataire.

Il se montre critique du statut auto-proclamé « d'avant-garde » des ONG et de leur autonomie par rapport aux États. Il souligne que si, parfois, leur expertise dans le domaine de l'environnement peut être utile, elles sont souvent utilisées par les gouvernements ou les organisations internationales pour cautionner une position ou une action, tel que cela serait le cas dans la CDB. En revanche, l'auteur suggère que les mouvements sociaux, transnationaux ou non, seraient porteurs d'un plus grand potentiel démocratique car ils reposeraient sur la « réappropriation de la décision par le citoyen ». Cet élargissement des mouvements sociaux est peut-être « le seul espoir que la protection de la biodiversité... prenne en compte les besoins et les droits des populations ».

Si la plupart des contributions à cet ouvrage montrent une réelle volonté d'intégrer les questions des ONG et de la biodiversité, toutes ne le font pas avec autant de succès. Toutes les contributions ne s'appuient pas non plus sur une dimension réflexive où les deux objets se « coconstruiraient », pourtant l'un des objectifs avoués (et original) de ce projet. L'ouvrage démontre néanmoins un intérêt certain pour quiconque s'intéresse au phénomène des ONG environnementales. Celui-ci est abordé avec un regard critique et à travers différents angles d'approche, ce qui en fait un excellent outil pour aborder la problématique du rôle des ONG dans la politique internationale de l'environnement, et en particulier celle de la biodiversité, un domaine beaucoup moins documenté en cette

matière que, par exemple, celui des changements climatiques.

Évelyne DUFAULT

CEDRIE, Université de Montréal

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Politics and Process at the United Nations. The Global Dance.

SMITH, Courtney B. Boulder, CO, Lynne Rienner, 2006, 329 p.

Comment fonctionne concrètement l'Organisation des Nations Unies ? Comment gérer les différents intérêts des 191 États souverains qui la composent, sans compter les innombrables ONG, les divers services du Secrétariat général et les lobbyistes internationaux et comment trouver des solutions efficaces à la myriade de problèmes auxquels l'Organisation est confrontée chaque jour ? L'ouvrage de Courtney Smith tente de répondre à ces questions et propose une photographie originale de la dynamique opératoire entre acteurs et structures. Emportant le lecteur dans une « danse globale » au sein des bureaux centraux à New York, l'auteur, professeur à Seton Hall University, opère une description précise des membres de la troupe et détaille les procédures complexes qui régulent les mouvements de la danse. Et surtout il pose la question essentielle, que chacun s'est un jour posé et se posera, à savoir est-ce que les décisions prises au sein de l'ONU sont réellement pertinentes face aux problèmes de notre monde ?

L'ouvrage est divisé en deux grandes parties. D'abord une analyse